

**Séance du Conseil de Ville  
du 27 avril 2009 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 3 / 2009**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 2 du 9 mars 2009
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Géraud BLOHORN
  - M. Stanislas BLOHORN
  - M. Armend GASHI
  - Mme Bukurije KASHTANJEVA-Muhaxheri, de son époux M. Jahir KASHTANJEVA et de sa fille Eda KASHTANJEVA
  - M. Fatmir RAMABAJA, de son épouse Mme Resmije RAMABAJA-Zuzaku et de ses enfants Art, Nergjivane, Njomëza, et Gentian RAMABAJA
  - Mme Fatima VELIC et de ses enfants Ajdina et Adisa JASKIC
6. Crédit de Fr. 306'000.- relatif à l'acquisition d'un nouveau camion-échelle pour le CRISD
7. Crédit de Fr. 150'000.- pour participer au financement de la nouvelle exposition permanente du Musée jurassien d'art et d'histoire
8. Réponse à la question écrite 2.12/08 - "Ramassage du papier", CS•POP•Verts, Mme Esther Gelso
9. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

**M. Romain Seuret**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe que Mme Barbara Simon, suppléante PCSI démissionnaire, est remplacée par M. Julien Spinelli.

2. **APPEL**

41 membres sont présents.

M. Romain **Seuret**, président, M. David **Asséo**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Joëlle **Fasano**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Sébastien **Lapaire**, Mme Anne **Froidevaux**, scrutateurs.

**Conseil de Ville**

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Raphaël **Broquet**, Pierre **Chételat**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Jean-Bernard **Deillon**, Paul **Fasel**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Julien **Lesniak**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Pepi **Natale**, Jean **Parrat**, Alphonse **Poupon**, Rita **Rais-Vernier**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Anne **Seydoux**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Dominique Baettig est remplacé par M. Pascal **Schaffner**

Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Marc **Ribeaud**

Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. Mehmet Ali **Celik**

M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par Mme Yvonne **Plumez**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Didier **Nicoulin**

Mme Emmanuelle Schaffter Milani est remplacée par M. Michel **Frossard**

**Conseil communal**

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 2 DU 9 MARS 2009**

Le procès-verbal no 2 du 9 mars 2009 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, souligne que le **Critérium automobile jurassien**, dont l'édition 2009 s'est déroulée fin avril à Delémont, a généré des inconvénients importants, comme le bruit et la poussière, en journée et durant une partie de la nuit. Selon lui, cette manifestation provoque un gaspillage d'essence, ce qui n'est pas compatible avec les différents labels que la Ville a reçus dans le domaine énergétique. Aussi, M. Martinoli demande au Conseil communal s'il estime que l'autorisation pour ce genre de manifestation ne devrait pas être mieux réfléchi à l'avenir et plus en harmonie avec les labels.

**M. Damien Chappuis** considère la course automobile comme étant un sport, malgré l'utilisation de carburant dont les réserves s'épuisent. Soulignant l'appellation de cette manifestation, M. Chappuis estime que la question de M. Martinoli devrait intervenir au niveau cantonal. Toutefois, il prend note des éléments relevés dont le Conseil communal tiendra compte, tant que possible, lors de futures demandes d'autorisation.

**M. Emmanuel Martinoli** est partiellement satisfait.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'agrandissement du Collège, accepté par le peuple en novembre 2008, espérant que le dossier ne subira pas de retards importants.

**M. André Parrat** indique que le groupe de travail chargé de ce projet se réunira pour la première fois en mai. Les étapes de réalisation du projet, décidées il y a deux ans par le Conseil communal, sont maintenues.

**M. Didier Schaller** est satisfait.

**Mme Joëlle Fasano**, PCSI, relevant les priorités de droite instaurées à la route de la Communance, indique que l'ouverture du tronçon menant au rond-point de Courtemelon a engendré une forte augmentation du trafic. Toutefois, constatant que la majorité des automobilistes ne respectent pas ces priorités, Mme Fasano demande au Conseil communal s'il peut étudier la transformation de cette voie en route principale.

**M. Pierre Kohler**, maire, soumettra cette problématique à M. Gilles Loutenbach, commissaire de police, afin de déterminer si des mesures particulières doivent être prises, comme par exemple des contrôles de police.

**Mme Joëlle Fasano** est satisfaite.

**M. Paul Fasel**, PCSI, rappelle que le projet de golf prévoyait la construction d'un **rond-point au croisement route de Domont - faubourg des Capucins**. Il relève la problématique de ce carrefour, qui manque de visibilité et qui est très fréquenté par les écoliers. Il souhaite donc savoir si cet aménagement sera réalisé.

**Mme Françoise Collarin** indique que le carrefour en question est difficilement modifiable et que le plan spécial lié au projet de golf prévoyait des aménagements particuliers, mais pas de rond-point. D'autres aménagements ont été réalisés, notamment des îlots et des passages pour piétons. La Ville procédera à des améliorations supplémentaires, depuis le croisement avec la rue Meret-Oppenheim jusqu'aux limites communales.

**M. Paul Fasel** est satisfait.

**M. Marc Ribeaud**, PS, souligne que la place de stationnement située en face de l'Auberge de jeunesse est fréquemment utilisée par les promeneurs mais également, depuis quelque temps, par l'entreprise Roth, qui y stationne des camionnettes et des remorques. M. Ribeaud souhaiterait qu'un arrangement avec cette entreprise soit trouvé, afin de rendre l'accès à ce parking non officiel moins dangereux.

**Mme Françoise Collarin** rappelle le projet d'aménagement de l'entrée est de Delémont, inscrit en 2013 dans la planification des investissements. Dans l'intervalle, Mme Collarin indique que des contacts seront pris avec l'entreprise Roth pour améliorer cet accès.

**M. Marc Ribeaud** est satisfait.

**M. Philippe Ackermann**, PLR, informe qu'à la suite de la suppression des **poubelles à la rue des Moulins**, plusieurs habitants de ce quartier l'ont interpellé, lesquels se plaignent de l'augmentation de débris aux abords de leur logement. M. Ackermann demande donc à l'Exécutif d'étudier la question et de remédier à ce problème.

**Mme Françoise Collarin** prend note de cette intervention qu'elle transmettra à son service.

**M. Philippe Ackermann** est satisfait.

**M. Jean-Yves Gentil**, PS, n'ayant pas obtenu de réponse à son intervention dans le cadre du budget 2009, souhaite une estimation financière des **jetons de parcage** distribués par la Municipalité aux **commerçants de la Vieille Ville** et destinés à leur clientèle.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique qu'une centaine de jetons sont récupérés chaque semaine dans les parcomètres, ce qui représente une perte annuelle, relativement faible, estimée entre Fr. 1'000.- et Fr. 1'500.-.

**M. Jean-Yves Gentil** est satisfait.

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, indique qu'en raison de l'épidémie de la **rougeole**, dont la vaccination n'est pas obligatoire, les écoles ont récupéré les **cartons de vaccination** des enfants puis les ont redonnés aux parents sans explication complémentaire. M. Parrat s'interroge sur l'utilisation qui sera faite de la liste des enfants non vaccinés. Soulignant la nécessité de protéger le secret médical et la sphère privée des familles, il souhaite connaître les mesures prises afin d'assurer que cette liste ne soit consultée que par des personnes autorisées.

**M. André Parrat** indique que, renseignements pris auprès des directeurs des écoles, les enseignants ont transmis les cartons de vaccination aux infirmières scolaires, ces dernières étant les seules personnes autorisées à les consulter. S'agissant de la liste établie, M. Parrat pense qu'elle est traitée entre les infirmières scolaires et le Service cantonal de la santé publique, ce qu'il confirmera.

**M. Jean Parrat** est satisfait.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, revenant sur les cartes journalières de la Commune, rappelle la question écrite 2.06/08 - "**Cartes journalières communes**", déposée par M. Nicoulin. Ce dernier proposait l'achat de deux à trois abonnements supplémentaires et la baisse du prix de la carte tout en conservant un bénéfice, afin de pouvoir répondre à

la demande de la population delémontaine, qui regrette de devoir trop souvent s'adresser à d'autres localités. A cette question, le Conseil communal répondait en octobre dernier que l'acquisition de cartes supplémentaires était possible, après examen de certaines conditions, comme l'augmentation du temps de travail du personnel, les incidences financières et le contact avec les communes de la région. Aussi, M. Martinoli demande si cette étude a été réalisée. Le cas échéant, il souhaite en connaître les conclusions.

**Mme Françoise Collarin** confirme qu'une réflexion a eu lieu. Elle a conduit à la décision d'acquiescer d'autres cartes, en plus des treize abonnements actuels, qui sont en principe tous utilisés. De plus, Mme Collarin informe qu'un système informatique est à l'étude pour la réservation des cartes en ligne, ce qui simplifiera la procédure actuelle.

**M. Emmanuel Martinoli** est satisfait.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, dans le cadre du projet de **zone 30 km/h dans le secteur de la Mandchourie**, indique que les résultats de l'expertise demandée étaient attendus pour août 2007. A la question de Mme Joëlle Fasano, en avril 2008, le Conseil communal avait indiqué que l'expertise était en cours et que la zone 30 km/h était prévue pour la rentrée scolaire d'août 2008. Comme cette mesure n'est pas instaurée à ce jour, M. Martinoli souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier visant la sécurité des enfants, des piétons et des cyclistes.

**Mme Françoise Collarin**, au vu des nombreuses oppositions à ce projet, indique que le Conseil communal a décidé de le suspendre. Toutefois, il prêter une attention particulière aux respects des prescriptions communales, notamment la **taille des haies**, afin qu'elles n'aient aucune emprise sur la route. De plus, lors de travaux dans ce secteur, certains aménagements seront réalisés.

**M. Emmanuel Martinoli** est partiellement satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, rapporte le souhait de l'Exécutif d'inviter dorénavant les requérants de manière officielle, afin de pouvoir les présenter aux membres du Conseil de Ville. Il appelle les personnes présentes et les salue, en les remerciant pour leur engagement. En dernier lieu, il indique que les différents dossiers présentés répondent aux critères d'obtention de l'indigénat communal, raison pour laquelle il propose au Législatif d'accepter les requêtes.

### **M. Géraud BLOHORN**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de M. Géraud BLOHORN**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

### **M. Stanislas BLOHORN**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de M. Stanislas BLOHORN**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

### **M. Armend GASHI**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de M. Armend GASHI**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

### **Mme Bukurije KASHTANJEVA-Muhaxheri, son époux M. Jahir KASHTANJEVA et sa fille Eda KASHTANJEVA**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de Mme Bukurije KASHTANJEVA-Muhaxheri, de son époux M. Jahir KASHTANJEVA et de sa fille Eda KASHTANJEVA**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**M. Fatmir RAMABAJA, son épouse Mme Resmije RAMABAJA-Zuzaku et ses enfants Arta, Nergjivane, Njomëza, et Gentian RAMABAJA**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de M. Fatmir RAMABAJA, de son épouse Mme Resmije RAMABAJA-Zuzaku et de ses enfants Arta, Nergjivane, Njomëza, et Gentian RAMABAJA**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**Mme Fatima VELIC et ses enfants Ajdina et Adisa JASKIC**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de Mme Fatima VELIC et de ses enfants Ajdina et Adisa JASKIC**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**6. CRÉDIT DE FR. 306'000.- RELATIF À L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU CAMION-ÉCHELLE POUR LE CRISD**

**DECISION** : le crédit de Fr. 306'000.- relatif à l'acquisition d'un nouveau camion-échelle pour le CRISD est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**7. CRÉDIT DE FR. 150'000.- POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA NOUVELLE EXPOSITION PERMANENTE DU MUSÉE JURASSIEN D'ART ET D'HISTOIRE**

**M. Alphonse Poupon**, PS, rapporte le préavis favorable de la Commission de la culture quant à ce crédit. Il indique également que son groupe acceptera cette dépense, en soulignant la qualité de la documentation et en remerciant la conservatrice du Musée jurassien d'art et d'histoire, Mme Nathalie Fleury, pour son dynamisme, ainsi que le Conseil de fondation. En outre, M. Poupon souhaite connaître le nombre de visiteurs qui ont fréquenté le musée en 2007 et en 2008 ainsi que les entrées prévues après la mise en place de la nouvelle exposition.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, informe que son groupe soutient également ce crédit, vu le rôle culturel et touristique du musée pour Delémont et le Jura. Il met en évidence le dynamisme des collaborateurs de l'institution, considérant les nombreuses expositions présentées. M. Crevoisier relève la qualité du présent projet : objectifs clairs, budget détaillé et planning déterminé. Les responsabilités de chaque acteur sont également définies dans un organigramme. M. Crevoisier invite par ailleurs le Conseil communal à s'imprégner de cette démarche pour la présentation de ses projets.

**M. David Asséo**, CS•POP•Verts, indique que son groupe soutiendra également ce crédit, se ralliant aux critères positifs cités par les autres groupes. Toutefois, M. Asséo estime que le musée devrait disposer des moyens nécessaires pour faire évoluer la nouvelle exposition permanente, ce qui, selon lui, n'a pas été le cas de l'exposition actuelle. S'agissant des thèmes de la nouvelle exposition, M. Asséo suggère de ne pas les limiter à des aspects pouvant être considérés comme des clichés du Jura, mais d'aborder également des questions liées à l'environnement et aux aspects sociaux qui font la vie du Canton, aidant ainsi le citoyen à faire des choix pour le futur.

**Mme Anne Seydoux**, PDC-JDC, rapporte que son groupe se rallie aux propos précédents, relevant également l'excellence du dossier. Elle rappelle que Delémont est membre fondateur du musée et estime important de donner un signe positif au développement de l'institution, qui fêtera son 100<sup>e</sup> anniversaire en 2010.

**M. Damien Chappuis** indique que le musée a enregistré 7'500 entrées en 2002, contre 5'000 en 2007. Cette baisse est due au fait que le musée n'a pas pu, en même temps, mener l'étude du présent projet et mettre en place certaines expositions. Par cette nouvelle exposition permanente, la conservatrice espère naturellement relever la fréquentation du musée. En revanche, M. Chappuis signale que les visites des écoles sont en constante augmentation.

Par ailleurs, M. Chappuis souligne que la nouvelle exposition permanente sera modulable. Elle pourra donc être adaptée en fonction, par exemple, de trouvailles archéologiques. En ce sens, une salle libre supplémentaire est également prévue pour répondre aux sujets d'actualité ; elle servira également de laboratoire pour la création d'exercices muséographiques, en collaboration avec les universités et les hautes écoles, entre autres. Ainsi, d'autres sujets que les thèmes de la nouvelle exposition permanente pourront être présentés.

A l'aide d'une présentation informatique, M. Chappuis relève les points forts du projet, en indiquant que le Conseil de fondation du musée se compose de treize membres, dont cinq représentent Delémont, les autres représentant les Cantons du Jura et de Berne ainsi que la Bourgeoisie.

Par cette nouvelle exposition permanente, le musée entend offrir un regard pluriel sur l'histoire de l'Arc jurassien, notamment, et fixer des repères permettant de se situer dans le monde actuel.

Le projet prévoit également le réaménagement du bâtiment et de l'espace intérieur, l'équipement de salles au niveau multimédia, la création d'une salle polyvalente équipée pour l'organisation de conférences ou l'accueil de séminaires et de réceptions. Un aménagement extérieur est aussi prévu pour améliorer la visibilité du musée, par la mise en valeur de l'entrée du bâtiment, notamment, de même que la création d'un nouveau site internet et la mise à disposition de matériel pédagogique pour le public.

M. Chappuis souligne que cette nouvelle exposition sera une vitrine pour les visiteurs qui souhaitent comprendre globalement ce que représente le Jura. Elle visera également à tisser des liens avec les cantons limitrophes et la France. De plus, elle invitera à découvrir d'autres lieux d'intérêt culturel et touristique de la région. Son potentiel touristique est conséquent, selon M. Chappuis. Il en veut pour preuve la proposition des CFF de mettre différentes infrastructures à disposition pour attirer des visiteurs à Delémont.

En ce qui concerne le financement de l'exposition, M. Chappuis indique que le musée, le Canton du Jura, la Loterie romande et le Canton de Berne participeront à ce projet par des versements de respectivement Fr. 150'000.-, Fr. 300'000.-, Fr. 600'000.- et Fr. 200'000.-. Cette dernière subvention est toutefois subordonnée à l'acceptation du présent crédit par le Législatif delémontain. Par sa participation, la Ville donnera un signal d'engagement, de reconnaissance et de confiance pour ce projet. En dernier lieu, M. Chappuis rapporte les préavis favorables des Commissions de la culture et des finances, à l'unanimité.

**DECISION : le crédit de Fr. 150'000.- pour participer au financement de la nouvelle exposition permanente du Musée jurassien d'art et d'histoire est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

**8. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/08 - "RAMASSAGE DU PAPIER", CS•POP•VERTS, MME ESTHER GELSO**

**M. David Asséo**, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait de la réponse et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. David Asséo**, CS•POP•Verts, suggère d'insérer un article à ce sujet dans le D'lem Info afin de sensibiliser les habitants aux charges que doivent porter les voyers toute l'année et les inciter à préparer des lots de papiers plus légers.

En outre, M. Asséo rappelle que cette réponse a été reportée à la demande de l'Exécutif, étant donné que des éléments nouveaux quant au ramassage du papier étaient attendus. Comme ils ne figurent pas dans ce document, M. Asséo invite le Conseil communal à rapporter les résultats de ses démarches et leurs conséquences au Législatif, sans que ce dernier ne doive intervenir à nouveau.

**Mme Françoise Collarin** rappelle que chaque habitant reçoit en début d'année le programme de ramassage qui stipule, entre autres, les quantités dans lesquelles la Voirie récupère les différents déchets. A ce sujet, elle souligne que depuis janvier, certains

déchets n'ont volontairement pas été repris, s'ils ne respectaient pas les prescriptions. S'agissant du ramassage du papier en particulier, Mme Collarin rapporte l'attention du Conseil communal quant aux charges portées chaque semaine par les collaborateurs de la Voirie.

Quant à l'analyse citée par M. Asséo, Mme Collarin informe qu'en janvier dernier, l'entreprise chargée de la récupération du vieux papier a annoncé à la Ville qu'elle la lui facturera Fr. 70.-/t dès 2009, alors que cette récupération rapportait jusqu'à fin 2008 Fr. 15.-/t à la Municipalité. Cette dernière a donc trouvé un accord avec la maison Met Fer, où le vieux papier est entreposé puis récupéré par une entreprise d'Utzenstorf qui verse à Delémont Fr. 20.-/t. En ce qui concerne la gestion des autres déchets, le Conseil communal attend la position du Gouvernement jurassien quant au rapport relatif à la prise en charge de l'ensemble des déchets produits sur le territoire cantonal.

## 9. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées** : 3 questions écrites  
3 motions

La séance est levée à 20 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Romain Seuret

Nadia Maggay

Delémont, le 7 mai 2009